

2 BIS RUE BERTIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Rue du Chalagris
51500 VILLERS ALLERAND
987 703 006 RCS REIMS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 31 DÉCEMBRE 2024

L'an 2024,
Le 31 décembre,
A 11 heures,

Les associés de la Société 2 BIS RUE BERTIN, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Madame Elisabeth MORANGE, épouse LAROCHE, titulaire de 52 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Georges LAROCHE, titulaire de 16 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Louis-Victor LAROCHE, titulaire de 16 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Paul-Edouard LAROCHE, titulaire de 16 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Elisabeth LAROCHE, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ***Lecture du rapport de la gérance,***
- ***Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Madame Elisabeth LAROCHE, démissionnaire,***
- ***Rémunération de la gérance,***
- ***Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.***

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- ***le rapport de la gérance,***
- ***Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.***

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Elisabeth LAROCHE de ses fonctions de gérante à compter de ce jour et décide de nommer en qualité de nouveau gérant à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Monsieur Georges LAROCHE, demeurant 1 Rue du Chalagris, 51500 VILLERS-ALLERAND, pour une durée illimitée.

Monsieur Georges LAROCHE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Georges LAROCHE déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Georges LAROCHE ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et les associés ou leurs mandataires.

Mme Elisabeth LAROCHE	M. Georges LAROCHE	M. Louis-Victor LAROCHE	M. Paul-Edouard LAROCHE
			